

Universalisme, universalité(s), universel(s)

Le choix du thème de l'université d'automne 2018, sans être naturel, s'est rapidement imposé : avec les 120 ans de la LDH, les 70 ans de la DUDH ⁽¹⁾, la question de l'universel, qui sous-tend aussi bien les combats de la LDH que le dispositif de cette Déclaration, était une fois de plus à remettre sur le métier.

Stéphane LENOËL, secrétaire général adjoint de la LDH

Universalisme, universalité, universel, au singulier comme au pluriel : les questions se bousculent. Toutes sont incontournables pour mener, dans le débat public, les combats de la libération humaine et des droits qui en sont le corollaire.

Il y a des termes qui nous semblent si naturels que nous oublions d'en reposer la définition et d'en interroger le sens. C'est vrai de l'universel : que contient-il ? Et de l'universalité, qui est le caractère de ce qui est universel, qui pourrait embrasser une conception intangible dans le temps et dans l'espace, sans parler de l'universalisme, qui est le déploiement de cette conception.

Le monde de 1898, celui de 1948, sans pour autant être éloigné de notre monde, n'est plus celui d'aujourd'hui et de demain. D'ailleurs l'universel, jusqu'en 1944, en France, a pu exclure la moitié de sa composante du suffrage dit universel. Plus largement, quand l'universel devient l'uniforme, l'abstraction totale, alors le pluralisme, la singularité n'ont que peu de place dans ce système. D'où la nécessité d'une approche critique sur les errements d'un certain universalisme et des combats d'émancipation des individus dans la reconnaissance de leurs droits, universels, qui perdurent et que nous accompagnons. Il y a aussi le monde qui vient et la boussole de l'universel que nous devons nous réapproprier pour répondre à certains défis contemporains, qui posent la survie même de l'humanité.

L'université d'automne 2018 a ainsi proposé une montée en puissance du questionnement en

partant d'une mise en perspective contextuelle et historique. Elle s'est penchée sur les rapports conflictuels entre une vision émancipatrice et des pratiques de domination. Elle a mis en débat les moyens d'une réappropriation de l'universel, un universel pluriel, différencié, dans les combats contemporains pour les droits.

L'universel existe-t-il ? Questionnements

Les mots ont un sens, un donné, et celui de l'universel mérite tout autant qu'un autre d'être interrogé. L'universel, c'est ce qui concerne le monde entier, ce qui est commun. C'est aussi ce qui est intangible, comme les lois universelles en matière de physique.

Cet universel serait un donné, identique à des tables de la loi descendues d'une montagne laïque. Ce serait les droits naturels de l'Homme. Avec deux difficultés qui se posent instantanément : quels sont-ils ? Comment les faire évoluer, s'ils sont intangibles ? Né dans un contexte historique, géographique, culturel, comment l'universel se comporte face justement à l'universel, le monde entier, dans un pluralisme culturel et dans un contexte historique qui évolue ?

L'universalisme, comme idéologie de développement de cet universel, est le reflet de cette définition de l'universel. Nous le verrons dans les dérives de l'universalisme ; certaines conceptions de l'universel, confondant universel et uniforme, ne sont pas exemptes de lourdes critiques et de dérives consternantes.

(1) Déclaration universelle des droits de l'Homme.

L'universel comme commun partage de l'humanité, dans une vision dynamique, permet, en partie, de sortir des impasses théoriques et philosophiques, non sans postuler des principes minimaux. L'universel des droits de l'Homme, pour ne pas tomber comme un château de cartes intellectuels, s'appuie sur quelques principes énoncés dans les différentes déclarations : les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits, avec la dignité comme fil conducteur de l'effectivité de ces droits. L'universel, c'est donc un processus, l'universalisation, dans un échange permanent, dans une prise en compte du contexte et des nouvelles problématiques.

C'est d'ailleurs ce caractère dynamique qui a pu permettre de sortir d'un universalisme en surplomb, véritable machine à broyer l'universel.

Le procès d'un certain universel

Issu d'une construction historique et philosophique donnée, l'universel des Lumières et des premières déclarations des droits de l'Homme, s'il a pu permettre l'émancipation d'une partie de l'humanité, a rapidement contenu des limites intrinsèques à ses origines, voie royale à des dérives dont les échos se font encore largement sentir aujourd'hui. Quand l'universalisme s'est frotté au pluralisme, il aurait pu explorer une voie d'équilibre et de discussion entre les cultures. Il a pourtant, dans un premier temps, eu une position de surplomb, pétri de culture occidentale.

Et entre uniformité et négation, cet universalisme missionnaire républicain a pu servir de prétexte à une aventure hasardeuse et douloureuse, celle de la colonisation. Prétexte ou justification d'ailleurs, la question de la puissance impérialiste et de la captation économique en a constitué assurément les véritables ressorts.

D'ailleurs, si cet universalisme a été le prétexte, dans les faits, les droits tels qu'exprimés dans la DDHC⁽²⁾ de 1789 n'ont pas été mis en œuvre : la liberté était restreinte quand elle n'était pas niée tout simplement, l'égalité rompue par l'existence de droits différenciés, le droit de propriété (ou de propriété collective) bafoué au profit des colonisateurs, la citoyenneté non reconnue (et attribuée au compte-gouttes pour service rendu, preuve d'une européanisation de l'individu), sans parler de la mise en place de code spécifique.

Ironie de l'histoire, c'est sur cet universel sur lequel le colonisateur justifiait sa mission que les mouvements d'émancipation et d'indépendance se sont basés pour réclamer enfin l'égalité, le droit à la reconnaissance et à l'autodétermination.

Il n'en reste pas moins que cet universalisme de



Université d'automne de la LDH, les 1^{er} et 2 décembre 2018. De gauche à droite : Stéphane Lenoël, Danièle Lochak, François Jullien et Malik Salemkour.

surplomb, fondé sur un sujet abstrait et uniforme, aux références euro-centrées, a pu malheureusement discréditer (et continue de le faire) les promoteurs sincères d'un universel.

Cet universalisme n'a été par ailleurs qu'universel dans la dénomination et son application. La communauté humaine a longtemps distingué, dans l'égalité des droits, selon le genre. Les droits politiques et civils garantis et mis en œuvre n'ont longtemps été que l'apanage de la partie masculine de l'humanité. Aujourd'hui encore, cet universel n'est pas appliqué dans de nombreuses parties du monde en droit et n'est pas effectif dans les faits ou remis en cause à la première occasion.

Les combats d'hier restent d'actualité et l'universel continue à se construire, nécessite d'être étayé encore et encore, alors qu'apparaissent désormais d'autres problématiques qui viennent l'interroger.

L'universel à l'épreuve des défis contemporains

L'universel des droits de l'Homme se trouve confronté à deux phénomènes majeurs aujourd'hui, la question technologique d'une part, et la question climatique d'autre part.

L'intelligence artificielle, « l'homme augmenté », la génétique, les algorithmes, derrière ces avan-

Une certitude, l'universel est une construction permanente qui part de la reconnaissance de l'égalité des individus et de leur émancipation.

(2) Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.

cées technologiques, la prouesse technique n'est pas le seul enjeu. En effet se cache le vieux rêve du surhomme et de mettre en pièces le hasard, le choix, la liberté. Plus largement, c'est l'égalité qui est mise en danger, sans parler de la solidarité.

«L'homme augmenté», par la machine et la génétique, c'est le vieux mythe de l'immortalité, de se défaire des contingences biologiques. Pour des élus cooptés par eux-mêmes, conduisant sûrement à une nouvelle controverse de Valladolid du XXI^e siècle pour savoir qui est humain et qui ne l'est pas, qui a un mandat pour dominer la sous-espèce que deviendrait le simple homo sapiens.

Avec les algorithmes, l'individu se voit ôté autant son libre-arbitre que le choix de son identité : des lignes de codes assignent un individu à ce que la machine pense qu'il doit être. Enjeu économique majeur, les algorithmes sont des aspirateurs de données, qui permettent de faire du traitement de Big data. S'ils peuvent améliorer le quotidien, permettre à la recherche fondamentale d'avancer plus massivement et rapidement, de démultiplier le champ des possibles, ils conduisent aussi à la surveillance, à l'assignation ; dans le cas de la santé connectée, à rompre le principe de solidarité, en individualisant notamment le financement de l'accès à la santé, en faisant payer les individus pour leurs modes de vie et leurs pathologies lourdes en dehors du cadre de solidarité : c'est la fin de l'universalité du système de santé.

Avec le réchauffement climatique, c'est un autre défi qui se pose à l'humanité. Celui de la survie de l'espèce autant que de la pérennité de la vie sur terre. L'universel est interrogé à plusieurs titres mais deux traits principaux peuvent être relevés.

D'une part, la question sociale est touchée de plein fouet par les conséquences du réchauffement climatique : les inégalités et discriminations sont amplifiées par le phénomène. Les risques de ruptures sont réels, conduisant à une élite se construisant des oasis pour se protéger tant du réchauffement climatique que des crises sociales et guerres ouvertes par les perturbations climatiques. Une partie des migrations actuelles trouvent leurs origines dans des conflits sous-tendus par des phénomènes de sécheresse et désertification, en lien avec ce réchauffement climatique, et il n'est qu'à voir le traitement de la question migratoire par les Etats européens.

D'autre part se pose la question de l'articulation des droits dans le temps, notamment pour les générations futures, non encore nées, et dans l'espace : la terre en tant que telle peut-elle se prévaloir de droits face à l'humanité ? Peut-il y avoir des limitations aux droits de l'Homme pour protéger l'humanité elle-même contre ses propres turpitudes ? La réponse à cette question est plutôt à chercher dans une dialectique entre humanisme et respect

***Pour traiter
des problèmes
véritablement
universels,
qui concernent
l'humanité
dans sa totalité,
la nécessité d'une
cosmopolitique
qui émerge
au-dessus
des Etats
est urgente.***

du vivant. La multiplication des procès contre les Etats pour n'avoir pas empêché les pollutions, les accords de limitation des gaz à effet de serre sont un signe de cette prise en compte : les individus ont droit à un environnement sain, une protection contre les atteintes à la vie.

L'universel en reconstruction

Face aux défis anciens et contemporains, cet universel riche de ses couleurs et la pluralité de la communauté humaine appellent une définition nouvelle. Non sans rappeler que pluralisme ne veut pas dire relativisme à tous les étages. On ne saurait sortir d'un universalisme en surplomb, abstrait, uniforme pour tomber dans le travers inverse, un relativisme total des droits en fonction des cultures et des histoires.

La voie est étroite, elle nécessite un dialogue pour réaliser cet universel, cette construction de ce qui nous est commun. Une certitude, l'universel est une construction permanente qui part de la reconnaissance de l'égalité des individus et de leur émancipation. C'est le Nord géographique de nos combats. Mais une boussole ne sert à rien, sauf à indiquer une direction, si elle ne s'accompagne pas d'une carte pour emprunter les voies et moyens pour parvenir à son but.

Les questions passées, toujours en vigueur, et les problèmes contemporains ne peuvent être traités par l'universel qu'à la seule condition de ne pas en oublier le corollaire, l'indivisibilité des droits. Il n'y a pas de hiérarchie des droits de l'Homme, il y a une articulation permanente entre eux.

Les droits de l'Homme, droit commun et partagé de l'humanité, ne sont pas sécables...

Au-delà, pour traiter de ces problèmes véritablement universels, qui concernent l'humanité dans sa totalité, la nécessité d'une cosmopolitique qui émerge au-dessus des Etats pour régler certaines questions communes à toute l'humanité est urgente. En cette année d'anniversaire de la DUDH, ce texte, qui nous donne l'objectif, nécessite plus que jamais sa mise en œuvre effective. Et pour préserver l'universel, c'est à l'universel qu'il faut faire appel : aujourd'hui, les frontières et les législations particulières protègent les apprentis sorciers. Seule une gouvernance mondiale, aujourd'hui presque inexistante en dehors d'une vision interétatique et des questions économiques, peut nous préserver des dérives qui peuvent apparaître.

C'est à chacun d'entre nous d'entretenir cette flamme, de poursuivre ce patient et laborieux travail de construction de cet universel, porteur de l'émancipation de l'individu, du respect de sa dignité, respectueux du vivant et des générations futures, en embrassant totalement l'ensemble des combats. ●